

"La pierre la plus solide
d'un édifice est la plus
basse de la fondation".

Numéro 166 – Janv. 2013

L'in **FO** 44



Appel de notation 2012 au titre de la gestion 2011

Un vrai marathon !

CAPN n° 6 – Contrôleurs du 24 septembre au 18 décembre 2012

Il aura fallu pas moins de 47,5 jours (30 jours de préparation et 17,5 jours de CAP) pour venir au bout de 397 demandes de recours de notation devant les CAP Nationales de la catégorie B.

Au terme de ce long marathon, nous pensons important de vous livrer tout d'abord quelques éléments chiffrés, que vous trouverez dans le tableau ci dessous mais aussi notre analyse et nos inquiétudes pour le devenir des agents en matière d'avancement.

Les élus en CAPN ont examiné 397 demandes de recours qui se répartissaient comme suit :

	Nombre de recours	Filière Fiscale	Filière Gestion Publique
Controleurs principaux	250	122	128
Contrôleurs 1ère classe	41	21	20
Contrôleurs 2ème classe	106	57	49
Total	397	200	197

S
P
É
C
I
A
L

C
A
D
R
E
S

B



En introduction, les réserves ont été communiquées aux élus :

Pour la filière fiscale :

- 6 bonifications de + 0,06
- 23 bonifications de + 0,02

Pour la filière gestion publique :

- 50 mois de bonification ont été mis en réserve.
- La répartition par type de bonification n'est pas effectuée.

NB : Il est à noter que c'est la dernière fois que ces réserves sont calculées par filière.

Vos élus **FO DGFIP** des 3 grades de contrôleur ont rappelé, dans leur déclaration liminaire, leurs revendications en matière de notation. Nous avons exigé l'abrogation du décret de 2002 et le maintien d'une note chiffrée permettant aux agents de se situer mais sans contingentement sur le volume et la répartition des bonifications.

Nous avons dénoncé au cours des débats la faiblesse des réserves constituées pour les CAP. Nous avons également demandé à participer, lors de la CAP « dotations capital mois 2013 », au calcul et à la répartition de ce capital mois.

Nous avons adressé un rappel à l'administration quant à ses obligations en matière de transparence et de dialogue social, et souhaité que l'entretien professionnel qui sera mis en place dès janvier 2013 soit présenté le plus rapidement possible aux agents.

Il nous paraît en effet inacceptable ce 18 décembre, dernier jour de cette CAP Nationale, soit à 30 jours du début de la campagne de notation 2013, que les agents et leurs chefs de service n'aient aucune visibilité sur les objectifs et les enjeux de l'entretien professionnel tels que la DGFIP a décidé de l'instaurer.



Concernant les dossiers dont nous avons assuré la défense, la quasi-totalité des requêtes portait sur une revalorisation de la note chiffrée, cependant bon nombre d'agents ont souhaité également voir modifier leur tableau synoptique et leur appréciation générale.

Nous avons également eu à débattre de la situation des contrôleurs principaux, anciens Contrôleurs Principaux au 7ème échelon « basculés » dans le NES au 10ème échelon.

Ces derniers, après avoir bénéficié pendant des années de + 0,06 ne coûtant rien à l'administration, sont maintenant redevenus consommant et sont notés le plus souvent à 0,00.

Ces collègues gardent à juste titre une profonde amertume de cette façon de procéder de l'administration, et ont le sentiment qu'après avoir « pressé le citron » pendant bien longtemps, l'administration les a relégués au banc commun. Beaucoup d'entre eux, après avoir perdu de nombreuses années dans ce reclassement, ne pourront même pas accrocher l'échelon terminal avant leur départ à la retraite !

De la même manière, le changement de règle d'attribution du + 0,01 dans la filière GP a suscité de réelles incompréhensions.

IMPORTANT

À la veille de la mise en place de l'entretien professionnel et du recours amiable hiérarchique (étape obligatoire avant tout recours devant la CAP Locale), **FO DGFIP** vous invite à prendre contact avec tous ses militants locaux et nationaux afin de vous conseiller dans la rédaction de votre appréciation générale.

De même, si vous jugez que la réduction d'avancement qui peut vous être accordée dans le nouveau système, ne récompense pas suffisamment la qualité et la quantité du travail que vous avez fournies au cours de l'année, n'hésitez pas à solliciter vos militants FO.

Pour information, le capital mois en 2013 (gestion 2012) se répartira ainsi :

- - 50 % des agents à - 1 mois
- 20 % des agents à - 2 mois

À titre tout à fait exceptionnel, certains agents se verront tout de même accorder 3 mois de réduction d'ancienneté.

Vos représentants **FO DGFIP** du corps des contrôleurs ont une nouvelle fois rappelé dans cette dernière CAPN leur opposition à ce contingentement.

La période des vœux approche et notre Directeur Général ne manquera pas d'adresser un message dans lequel il félicitera les agents de la DGFIP pour leur attachement et leur engagement sans faille.

Ainsi, comme chaque année, le 1er janvier, vous pourrez lire sur Ulysse :

"Sans ses agents, la DGFIP n'est rien!"

Pour les élus **FO DGFIP**, les mots doivent laisser la place au concret par une réelle reconnaissance des agents. Ainsi, alors qu'après plusieurs années sans revalorisation du traitement budgétaire et plusieurs milliers d'emplois supprimés, l'administration avait une opportunité pour donner un léger coup de pouce à la rémunération. Elle pouvait attribuer une bonification permettant réduire sensiblement la durée de passage dans l'échelon, mais il n'en a rien été.

À l'issue de cette CAP marathon, constatons que la DGFIP ne s'en est pas donnée les moyens. En appliquant au 01/01/2013 selon ses modalités, le nouveau décret N°2010-888 du 28 juillet 2010 sur l'entretien professionnel, elle s'interdira une fois de plus de le faire et ce sont encore les agents qui en subiront les conséquences...jusqu'à quand et jusqu'où ?

Pendant ce temps, le Directeur Général parcourt la France afin de, citons-le : « ... *venir à la rencontre des agents le plus souvent possible pour mieux vous connaître* »... Paroles apaisantes ou paroles inquiétantes ?

S'agit-il de mère-grand ou du grand méchant loup ? Parce que dans les faits, le Directeur Général aura à son actif 2023 emplois supprimés à la DGFIP en moins de 6 mois de présence.

Mieux vous connaître pour mieux vous faire disparaître ?

Enfin, l'essentiel est apparemment que chacun d'entre ceux qui resteront, après cette nouvelle saignée dans les effectifs, puisse recevoir les vœux directoriaux sur sa station de travail.

À l'heure où de nombreuses directions sont en cessation de paiement, où le remboursement des frais de déplacement des agents ne sont plus payés, que les matériels ne sont pas remplacés et que les heures supplémentaires ne sont pas réglées, était-il opportun de lancer cette coûteuse opération de communication qui ne convaincra pas les personnels que tout sera pour le mieux en 2013 à la DGFIP ?

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences VERSAILLES : les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)